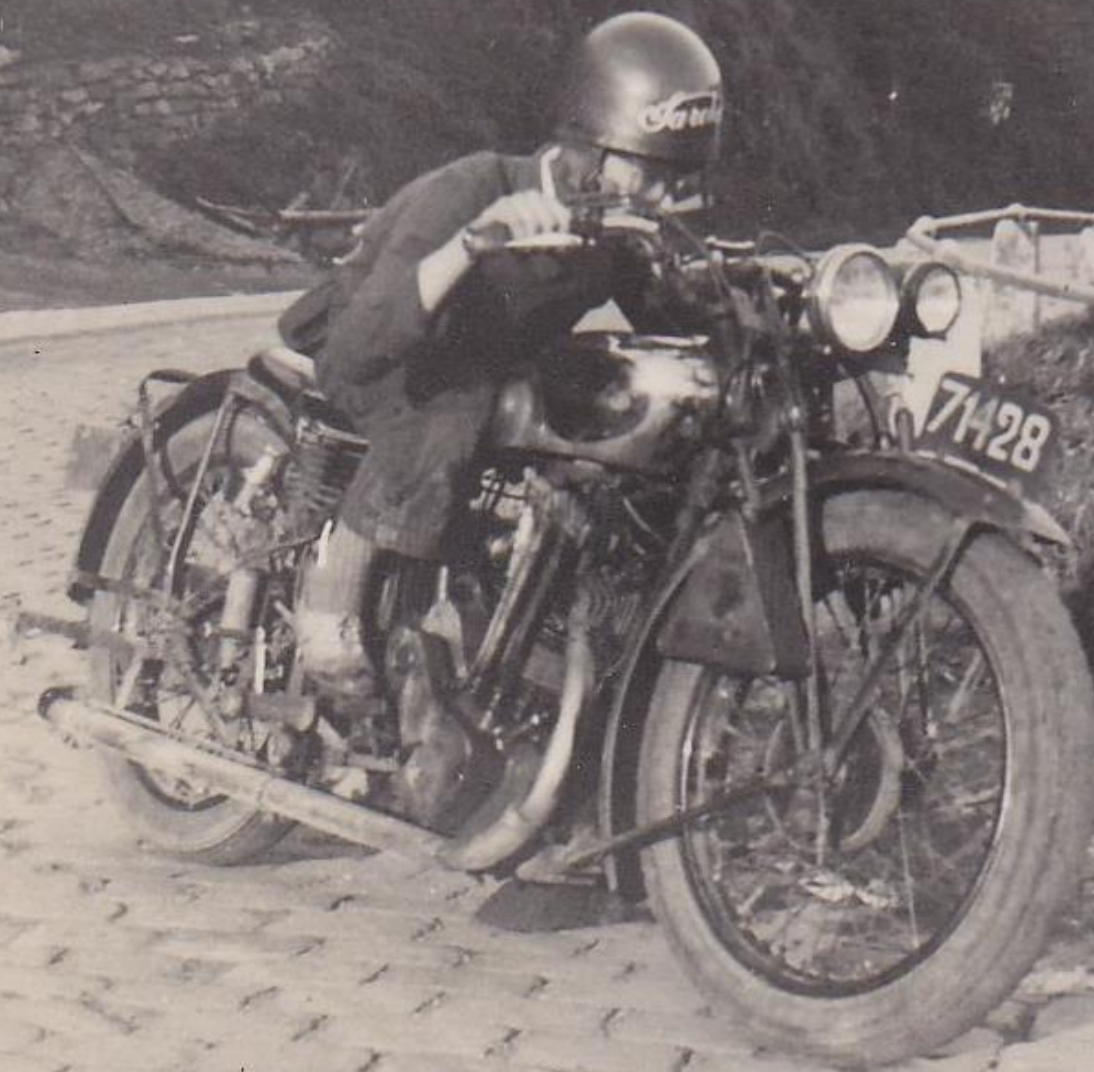


Brochure d'Accueil

VMCB asbl



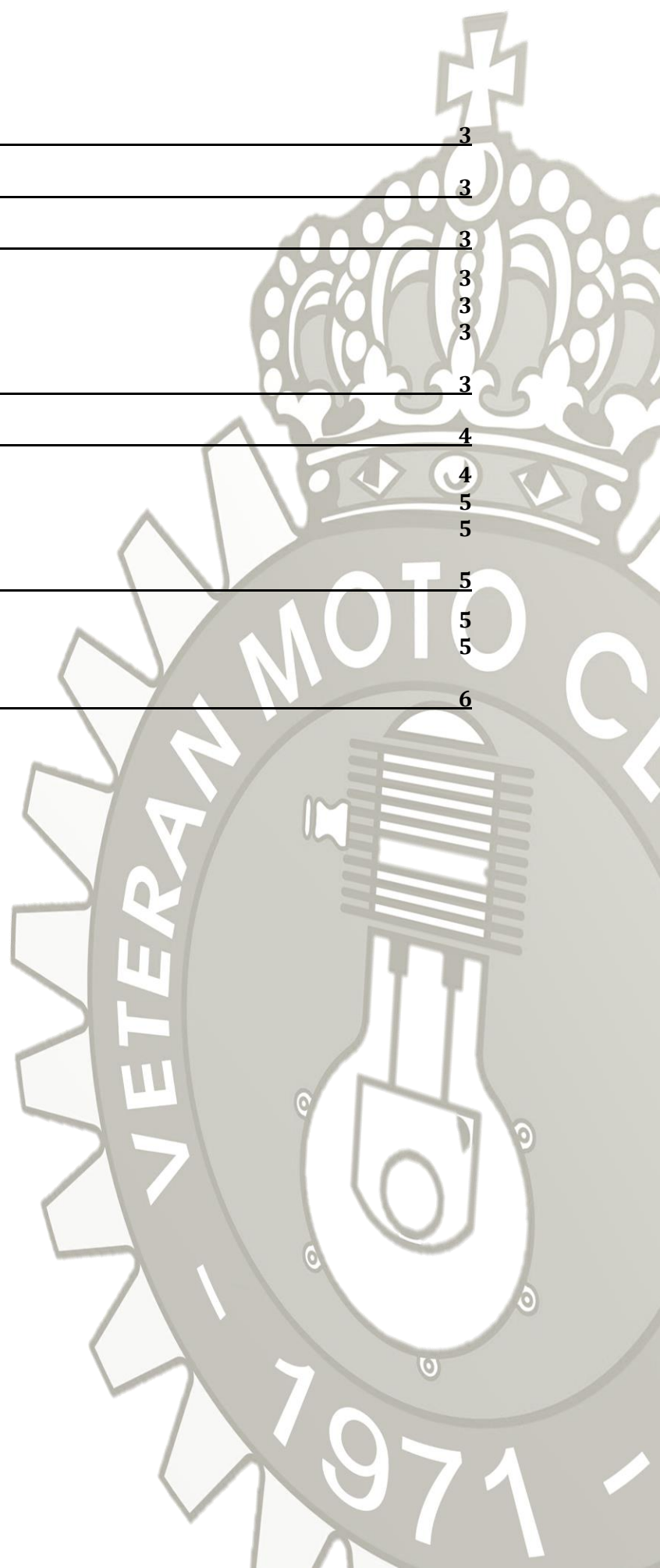
Vétérans Moto Club Belge

Le VMCB fût créé le 26 mars 1971

Le club organise des activités sportives et récréatives motocyclistes, telles que promenades et rallyes pour motos anciennes. Il encourage la sauvegarde et la préservation du patrimoine historique motocycliste et s'engage à le faire connaître.

Table des Matières

<u>OBJECTIF DE LA BROCHURE</u>	3
<u>INTRODUCTION</u>	3
<u>PUBLICATIONS</u>	3
SITE	3
REVUES	3
ENEWS	3
<u>COTISATION</u>	3
<u>ASSURANCES</u>	4
ETHIAS	4
MARSH	5
QUESTIONS - REMARQUES	5
<u>IMMATRICULATION</u>	5
DIV	5
RADIATION DE PLAQUE	5
<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	6



Objectif de la brochure

L'objectif de cette brochure est de fournir un aperçu des activités du club aux nouveaux venus, des services fournis, mais également les informations régulièrement nécessaires dans la pratique de notre hobby qu'est la moto ancienne.

Introduction

Soyez le bienvenu au VMCB, que vous soyez motard ou simple curieux.

Les manifestations du VMCB sont multiples : majoritairement des balades, mais également des expositions, excursions, voyages organisés ou autres rallyes.

Celles-ci sont principalement (3/4) réservées aux motos et cyclomoteurs d'avant 1961. Elles peuvent également être à thème (« *petits cubes* », « *pré-40* », « *Herstaliennes* »,...), ou, dans une moindre mesure (1/4), être élargies aux motos & cyclomoteurs plus récents (« *Des origines aux 70s* »,...).

Une réunion des membres se tient tous les 3èmes vendredis du mois à 19h30 au Musée des Transports en Commun rue Richard Heintz 9, 4000 LIEGE. Outre la rencontre des amateurs de motos anciennes, où conseils et astuces peuvent être échangés, celle-ci sert également à la confection de la revue mensuelle (assemblage, étiquetage,...).

Publications

Site

Le site www.vmc-b.org comporte 2 parties :

- Publique restreinte ;
- Réservée aux membres actifs ayant accès à l'ensemble du site en s'identifiant comme suit: "Nom.Prénom" (« Nom, suivi d'un point, puis Prénom ») et comme mot de passe le n° de membre (ce mot de passe peut être changé par vos soins par la suite). Cette partie comporte entre autre les annonces, une bibliothèque technique,...

Revue

- [VMCB](#) : Un bulletin mensuel format A5 est envoyé en fin de mois soit par courrier postal le mercredi suivant le troisième vendredi du mois soit par email (sous 2 formats: lecture à l'écran et au format livret à imprimer) selon les desiderata du membre;
- [FBVA](#) : la Fédération Belge des Véhicules Anciens asbl envoie 4 publications annuelles.

ENews

La FBVA & le VMCB vous enverront régulièrement des informations ne pouvant attendre la prochaine publication par voie d'ENews (emails).

Cotisation

La cotisation s'élève à 20€/an. Elle couvre la période du 1^{er} octobre au 30 septembre. Etant membre du VMCB, vous devenez automatiquement membre de la Fédération Belge des Véhicules Anciens ([FBVA](#)).

Pour devenir membre, remplissez le questionnaire en ligne en cliquant [ici](#), ou en vous rendant sur le site :

www.vmc-b.org/devenir-membre

Elle comprend la cote part :

- [VMCB](#) (15€) : *dégressive à compter du mois en cours jusqu'à et y compris septembre pour les nouveaux membres ;*
 - [FBVA](#) (5€) : *forfaitaire.*
- Elle vous enverra une carte de membre avec un numéro propre.*

Assurances

De par son affiliation à la FBVA et son contrat propre, le VMCB propose, selon les cas, 2 contrats aux conditions & avantages différents : Ethias et Axa (via le courtier Marsh).

Ethias

Généralités :

Ce contrat est réservé aux motos ou cyclomoteurs d'avant 1961. En tant que membre du VMCB, vous pouvez bénéficier du contrat « *police collective automobile n° 16300170* » souscrite auprès d'ETHIAS par le club pour ses membres.

Rem : Le fait de ne plus être membre du VMCB, annule **immédiatement** la police souscrite à votre nom.

Les assurances souscrites commencent le jour où ETHIAS encode votre demande jusqu'au **31 décembre**, avec dégressivité de la prime au prorata des jours restants (Par la suite, du 01/01 au 31/12). Néanmoins, les cartes vertes sont valables jusqu'au 31 janvier **à condition** d'avoir payé dans les délais (ceci afin de parer un retard dans l'envoi des nouvelles cartes en janvier).

Contrat



Conditions Générales
Ethias-VMCB 1153-40



Conditions
Particulières Ethias-VI



Conducteur moins de
23 ans.pdf

Ces documents valent contrats et sont à conserver avec vos documents d'assurance.

Tarifs



ANNEXE A 2016
conditions générales.

Correspondances

- **Ajout, changement, suppression de véhicule ou modification des garanties :** votre seul interlocuteur est le VMCB (le preneur d'assurance).
Utiliser le questionnaire en ligne en cliquant [ici](#) ou, en vous rendant sur le site pour effectuer ces actions :
<http://vmcb.org/assurances>
- **Immatriculation :** après avoir reçu du VMCB votre formulaire cacheté et signé ainsi qu'une lettre d'accompagnement, rendez vous dans une agence Ethias afin qu'ils complètent la demande d'immatriculation.
Liste des bureaux Ethias ci-dessous :
<https://www.ethias.be/part/fr/contact/bureaux-ethias-assurances.html>
- **Sinistre :** contacter directement ETHIAS.

Comment mettre fin à une police ?

- 1) Par résiliation à envoyer au responsable avant le 1^{er} octobre par courrier ordinaire.
- 2) Suite à la vente du véhicule : nous envoyer par la poste la facture de vente et/ou la copie de la radiation de la plaque et la carte verte.
- 3) Par transfert sur un autre véhicule : nous envoyer toute les infos concernant le nouveau véhicule.

Marsh

Grace à l'adhésion du VMCB à la fédération, vous avez la possibilité de bénéficier des tarifs « *Full Membre* » de chez Marsh. La police s'étale du 1er mars au 28 février, la prime est pleine et non dégressive (<https://www.bfov-fbva.be> chapitre assurances). La RC et l'assistance dépannage sont indissociables.

Vous trouverez ci-joint de plus amples explications sur les conditions et tarifs pratiqués :

<https://www.bfov-fbva.be/fr/assurances-fbva/information-en-general/>



Marsh 2019.pdf

Questions - Remarques

La plupart des démarches (demandes d'assurance et immatriculation) sont possibles via courrier postal. Ce que nous décourageons pour des raisons de risque de perte de documents et d'accélération des procédures.

Si des questions subsistent concernant les assurances & immatriculation, prenez contact via assurances@vmcb.org

Immatriculation

DIV

<http://mobilit.belgium.be/fr/contact/adresses>

Attention, beaucoup de DIVs/douanes travaillent sur rendez-vous

Adresses et sites web SPF Mobilité et Transports

Site Internet : <http://www.mobilit.belgium.be>

SPF Mobilité et Transports

Jours et heures d'ouverture de la DIV

Radiation de plaque

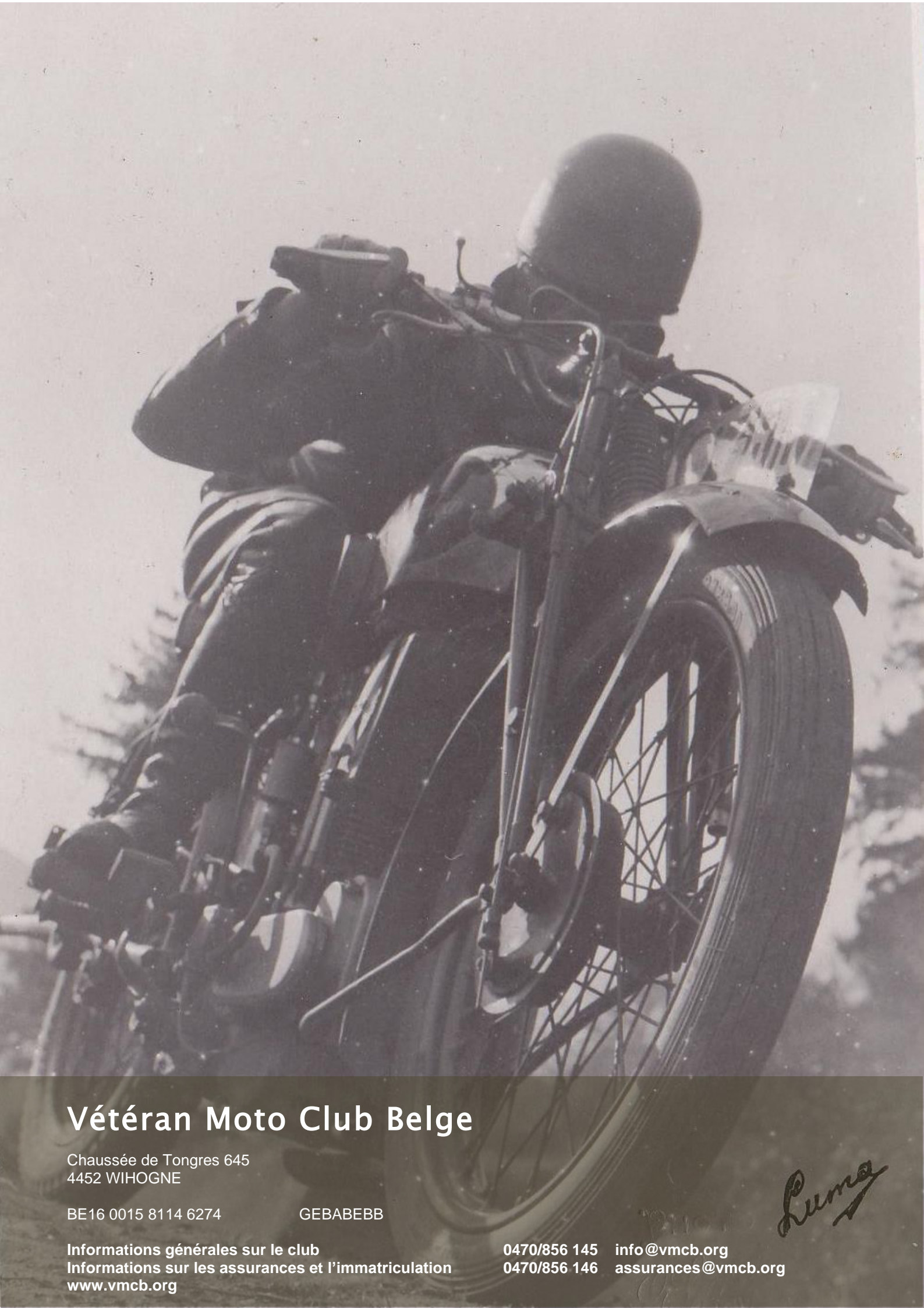


Radiation de
plaque.pdf

Pour le Vétéran Moto Club Belge asbl
LENAERTS Eric,
Président.

Conseil d'Administration

Président:	Lenaerts Eric Mielestraat 5 3770 Val-Meer	0470 85 61 45 info@vmcb.org
Vice-Président & Trésorier	Philippet Eddy Rue de l'Arbre Croix 272 4460 Horion-Hozemont	04 250 51 24 (soir) 0475 80 09 08 eddy.philippet.vmcb@gmail.com
Secrétaire:	Vandermersch Ann Chaussée de Tongres 645 4452 Wihogne	04 224 28 79 0496 14 84 69 annvandermersch@hotmail.com
Administrateurs:		
	Deneve Michel Rue Bruyères Caton 33 1390 Grez-Doiceau	010 84 06 77 0497 52 71 01 mich.deneve@skynet.be
	Beaufays Jean-Pierre Chemin des Crêtes 116 4130 Esneux	0477 20 51 00 jpbeaufays@skynet.be
	Grenier Eddy Rue Large Ruelle 20 4470 Saint-Georges	0495 75 72 20 motofn91@gmail.com
	Lange Philippe Rue de Lens St Servais 5 4254 Ligney	0496/23.14.41 phil.lange@skynet.be
	Leroy Philippe Ronheuville 35 4570 Marchin	085 21 14 57 0495 77 75 21 pady1er@gmail.com
	Mignolet Roland Chaussée de Tongres 645 4452 Wihogne	04 278 32 50 (journée) 04 224 28 79 (soir) atmospherecuir@yahoo.fr



Vétéran Moto Club Belge

Chaussée de Tongres 645
4452 WIHOGNE

BE16 0015 8114 6274

GEBABEBB

Informations générales sur le club
Informations sur les assurances et l'immatriculation
www.vmcb.org

0470/856 145 info@vmcb.org
0470/856 146 assurances@vmcb.org

Luma